



**SECTION** « L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)



**SARTHE**

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

## Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 02 juillet 2020

Ouverture de la séance à 9h00 .

**1. Validation des PV du CHSCT du 19 décembre 2019** Approuvé à l'unanimité

**2. Fusion des SPF au 08/10/2020**

Nos représentants ont fait remarquer que le nombre d'emplois au TAGERFIP est de 24 alors qu'au 01/01/2015 ce chiffre se portait à 34.

Le rapprochement des SFP de La Flèche et de Mamers sur le site du Mans puis la fusion des SFP est donc l'occasion de réduire les effectifs , la preuve est là.

Par ailleurs le développement de télé-acte et la mise à disposition du fichier immobilier au profit des professionnels privés a pour effet de rendre les outils de la DGFIP hors de contrôle de ses services (d'où une perte de savoir faire et de postes offerts au personnel (mutation , changement de compétence, implantation sur le territoire), par là même de proposer un fichier potentiellement non fiable à un moment M (corrections à posteriori des éventuelles erreurs).

**3. Point sur les exercices et l'alerte incendie au CDFIP « De Gaulle ».**

L'origine de l'alerte reste inconnue à ce jour.

Toutefois, cet exercice a permis de soulever certaines questions. C'est pourquoi , il est envisagé d'appliquer un protocole d'évacuation déjà testé favorablement sur le site de La Flèche.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a signalé que 30 à 40 % des incendies étaient dus à des risques électriques. Il a recommandé une thermographie des installations des locaux.

Par ailleurs, il demande que dans ce type d'incident un arbre des causes soit élaboré aux fins de prévention (qui alerte, chaîne des secours , périmètre de sécurité....)

**4. Point sur les aménagements effectués dans les services pour le respect des distanciations.**

Le médecin de Prévention ( MDP) et l'ISST rappellent les mesures de protection à savoir :

Sur le poste de travail (position statique) , l'espace autour de l'agent doit être de 1,13 m de rayon (4 m<sup>2</sup>)

Si non respect de cette règle, le port du masque s'impose.

Même s'il est toujours important d'aérer régulièrement les espaces de travail même pendant les fortes chaleurs, l'utilisation d'appareils type « ventilateur » n'est pas recommandée en période de protection sanitaire.

Pour se rafraîchir, le MDP propose l'utilisation de brumisateurs.

Note de l'ISST sur la ventilation pendant la canicule :<https://monalize.alize/files/live/sites/Alize/files/contributed/Accueil/Ressources/Publications/Ressources SST/FichereperesForteschaleurscaniculeconseilsAgents.pdf>

**5. Présentation des conclusions des visites par la une délégation du CHSCT. (CDFIP de Marolles-les Braults, Ecommoy, Montval sur Loir et Mamers)**

Tous les points soulevés lors de l'intervention sur place sont ou seront repris sur chaque site.

En aparté, la DDFIP a reconnu la lourdeur de certaines applications informatiques tel que l'application Hélios. Cette dernière est en cours de transformation.

Le MDP a mis l'accent sur l'aspect métier et l'impact de l'ergonomie des logiciels sur chaque agent : Trop de clics génèrent des TMS.

**6. Examen du registre SST.** RAS

**7. Examens des accidents de travail.** RAS

**8. Examen des fiches de signalement.** RAS

**9. Point sur les actions en cours et ou annulées et 10. Présentation et validation des proposition d'actions.**

Il reste encore près de 56 000 € au budget si les formations envisagées ne sont pas effectuées (Voir avec formateurs les possibilités de la réalisation de ces formations avant la fin de l'année.)

La formation « extincteurs » est d'ores et déjà annulée.

Une possibilité de cofinancement des dépenses liées à la période « covid » est envisagée.

**11. Examen des refus motivés des propositions d'aménagement de postes du MDP :** RAS

**12. Questions diverses.**

Nos représentants sont intervenus pour signaler que le CSRH n'informe pas les agents suite à des retenues ou régularisations sur salaire.

Prochain CHSCT 28/09/2020

Sortie 12h30.



\*\*\*\*\*



**Vos représentants F.O. - DGFIP :**

- Anne PUJOL, titulaire, Pairie départementale, tél : 02 43 77 50 47
- Jean-Yves PERDRIAU, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86
- 

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)  
- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>